

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : RD96 - Meyrargues/Venelles - Aménagement du carrefour A51/RD96/RD556 -
Echangeur 14 - Convention de déplacement du réseau ENEDIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de déplacement de réseau avec ENEDIS, dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'échangeur A51/RD96/RD556, pour un montant total estimé à 6 883,74 € T.T.C, conformément au projet annexé au rapport.

La dépense afférente sera imputée au chapitre 23 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée